



Services Techniques

N° tél. : 01 69 49 77 05

N/Réf. : NDA/BB/SM

DECISION N° 99/39

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'établissement d'un plan topographique partiel du domaine de la Grange au Bois conclue avec le Cabinet de Géomètres Experts DPLG - SCP Michel BOUILLE et Michel MEYER.

Le Député-Maire de la Commune de d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'établissement d'un plan topographique partiel du domaine de la Grange au Bois.

CONSIDÉRANT que la proposition du Cabinet de Géomètres experts DPLG - SCP Michel BOUILLE et Michel MEYER correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier la réalisation du plan topographique partiel du domaine de la Grange au Bois au Cabinet de Géomètres Experts DPLG, SCP Michel BOUILLE et Michel MEYER sis 59, rue Saint-Spire 91100 CORBEIL ESSONNES,

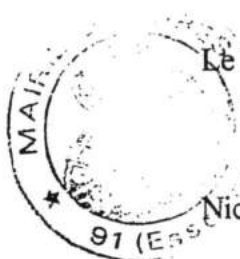
DE signer la convention de prestations de service correspondante moyennant le prix total de 35.980F H.T soit 43.391,88F T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 8, sous-fonction 822, article 23128.

Fait à YERRES, le 9 Février 1999

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

